

COMPTE RENDU COMMISSION ENERGIE

Le 15/04/2021

Membres	Commune / Organisme	Présent(s)	Absent(s)
Michel Blanc	Lacollonge	X	
Christian Coddet	Giromagny	X	
Nathalie Lombard	TE90	X	
Burak Bozkan	TE90	X	
Olivier Laurent	Essert	X	
Denis Haegelin	Roppe	X	
Chantal Louis	Vétrigne	X	
Pierre-Louis Demandre	Vauthiermont	X	
Alain Tritter	Bethonvilliers		X

1. GROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ÉNERGIES

Pour info, les communes des membres de la commission sont toutes adhérentes aux groupement d'achat sauf Lacollonge. **M.Blanc** affirme que la commune adhèrera à ce groupement prochainement.

Sur le Territoire de Belfort, il y a 78 adhérents en majorité des collectivités.

Le gain sur les montant TTC des factures pour les compteurs d'électricité dont la puissance est ≤ 36 kVA est d'environ 10%.

M.Coddet propose que les gains annoncés soient calculés par rapport à un prix de marché de l'énergie et non par rapport au tarif réglementé de l'électricité qui normalement est plus élevé.

Sur le Territoire de Belfort, seuls 8 adhérents du groupement d'achat ont opté pour de l'électricité verte qui représente un surcoût non négligeable et encore plus pour le gaz.

Les adhérents disposent désormais d'un guide en ligne sur la plateforme E-mage.

Les adhésions ont été clôturées le 26 mars 2021 pour le gaz. Sur le 90 : 37 adhérents gaz dont 3 nouveaux.

2. MARCHÉ POUR LES BORNES DE RECHARGE

Depuis décembre 2020, Territoire d'énergie 90 s'est joint aux 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté pour l'exploitation du réseau de ses bornes (supervision et maintenance des bornes), mais également l'acquisition et la pose éventuelle de nouvelles bornes. C'est la société CITEOS (pour la partie

maintenance des bornes), et l'opérateur FRESHMILE (pour la partie supervision et paiement) qui ont remporté ce marché.

Un fonctionnement identique et un interlocuteur unique (Freshmile) sur l'ensemble des bornes publiques de la région permet de faciliter l'usage de nos bornes.

M.Coddet demande à ce que l'on étudie le nombre et les statistiques d'utilisation des autres bornes du territoire pour avoir une comparaison à celles du syndicat. Il souhaiterait également avoir une vision du nombre de véhicules électriques en service sur le Territoire de Belfort.

M.Demandre souligne que les bornes les plus utilisées sont celles qui sont à proximité de grande surface ou en centre-ville. Il faut ajouter à cet aspect, une fréquentation accrue de la borne rapide du syndicat qui offre un temps de charge de 30 mn et qui est de loin la plus utilisée.

Les membres attendent de voir l'évolution de l'utilisation des bornes du syndicat sachant que 2020 n'est pas une année représentative vu le contexte sanitaire.

3. LE CONCOURS « ÉCOLOUSTICS »

Rappel de l'objectif de ce concours organisé depuis 2016 par le syndicat, sous l'égide de la FNCCR : sensibilisation à la maîtrise de l'énergie pour les classes de CM1/CM2/6^e.

On constate un bilan mitigé au niveau de la participation, par manque d'accompagnement et de clarté.

M.Demandre propose la mise en place d'une méthode pédagogique tel que le fait les entreprises ENEDIS ou GRDF. Il a lui-même participé à ce type de concours.

M.Coddet précise que l'organisation du concours peut être faite sous une autre forme que celle proposée par la FNCCR et il demande aux membres de la commission de réfléchir à l'évolution de ce concours et de prendre des décisions avant le début de l'année scolaire.

Mme Louis souhaite qu'il y ait alors un thème défini chaque année pour pouvoir cibler le concours.

Pour l'année scolaire 2021/2022, il ne sera pas possible d'organiser une nouvelle version du concours à temps, il est donc retenu l'idée de proposer dès que possible et avant la fin de l'année scolaire en cours, le concours dans sa version « FNCCR ».

4. ACTEE 2

Nous avons rappelé le but de ce programme et notamment la candidature de TE90 dans le cadre d'une candidature régionale de tous les syndicats d'énergie.

Le dossier de l'alliance des AODE de Bourgogne/Franche-Comté a été retenue en mars dernier.

Pour TDE 90, les subventions obtenues porteront sur différents types de travaux :

- étude de faisabilité sur l'isolation des combles,
- étude sur le remplacement de chaudière,
- formation à E-mage
- ajout d'un module patrimoine à E-mage).

M.Coddet convient qu'il s'agit d'un projet ambitieux mais qu'il sera difficile selon lui d'utiliser toute l'enveloppe. Il s'agit encore une fois d'un programme « dématérialisé » qui ne subventionne pas concrètement directement les travaux...

A la demande de **M.Demandre**, il est précisé que les communes n'auront pas besoin de passer par un bureau d'étude, hormis pour les dossiers EFFILOGIS, et que l'étude de faisabilité via ACTEE suffira pour les demandes de subventions.

Les marchés devraient rapidement être lancés puisque le programme prend fin en mars 2023.

5. TCCFE

Nous avons rappelé la méthode de redistribution de cette taxe instaurée depuis le 1^{er} janvier 2021, à savoir :

- Reversement 1/3 aux communes de moins de 2 000 habitants
- Mobilisation d'1/3 pour un subventionnement sur la transition énergétique aux communes de moins de 2 000 habitants
- Le tiers restant étant dédié en partie aux travaux de dissimulation des réseaux secs

Un point est également fait sur l'évolution dans la gestion de la taxe, qui sera assurée par les services des impôts dès 2023, et l'uniformisation sur le territoire national avec l'instauration de la taxe au taux maximum pour tout le territoire français.

6. SUBVENTIONS FOND DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Instauré lors de la réunion du comité syndical du 8 février dernier, le Fonds de transition énergétique, est une enveloppe globale de 6 ans pour les communes de moins de 2 000 habitants, dans laquelle les communes peuvent puiser en une ou plusieurs fois pour des travaux liés à la transition énergétique. Pour en savoir plus, une page est dédiée sur notre site Internet : <https://www.territoiredenergie90.fr/la-transition-energetique>

Un premier appel à projets a été lancé avec une réponse pour le 15 mars 2021.

Cinq dossiers de demandes de subventions nous sont parvenus :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur la mairie de Lepuix
- Remplacement des fenêtres de la salle communale d'Anjoutey
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle communale de Montbouton
- Isolation extérieure du bâtiment de la mairie de Felon
- Remplacement des convecteurs électriques par une pompe à chaleur dans le bâtiment de la mairie d'Urcerey

Le montant maximum des subventions allouées par année est fixé à 300 000 €. L'enveloppe de subventions pour ces 5 projets est de 44 079 € soit 14,6 % de l'enveloppe. **M. Coddet** ne voit pas de raison d'étudier davantage les projets dans la mesure où ils répondent aux critères d'éligibilité du syndicat et qu'ils peuvent tous être retenus. Ils seront proposés pour approbation à la réunion de Bureau du 19 mai prochain.

La mise en place en cours d'année de ce dispositif explique certainement le peu de dossiers reçus. Il est d'ores et déjà lancé un nouvel appel à projets pour 2022 avec une date limite de réception, des dossiers pour le 30 octobre 2021. Il y a fort à parier que le nombre de dossiers soit bien supérieur, mais comme le précise **M. Coddet**, un report de l'enveloppe non utilisée à savoir 255 900 € permettra de retenir davantage de dossiers.

Mme Louis demande si le syndicat procédera à une priorisation pour les subventions ?

Les subventions sont attribuées en fonction de l'enveloppe acquise par la commune et dans la limite de 300 000 € annuel (hors reports éventuels de l'année précédente). Toutefois, en fonction du volume de dossiers déposés, le syndicat pourra être amené à effectuer un choix. Ainsi **M. Coddet** souhaiterait que soit étudié lors de la prochaine commission des critères de choix, voir un taux maximum attribué par commune.

Les membres sont unanimement d'accord quant aux conditions d'attributions des aides. (30% de gains énergétiques minimum) et pour ne pas compliquer le montage des dossiers pour les communes.

7. QUESTIONS DIVERSES

M.Coddet souhaite relancer le soutien au projet EnR en étant acteurs sur le territoire :

- les actions à conduire
- l'enveloppe allouée à ces actions

Ce point fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion de la commission énergie qui devrait avoir lieu en juin 2021, en présentiel nous l'espérons tous !

Prochaine commission énergie : Juin 2021
